L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 28 AOUT.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

II—Suite.

—Eh bien! garde ta fiancée, mais laisse moi te sauver et te suivre; je ne serai dans ta maison que ta servante, ton esclave, si tu l'exige!

—Zoé, je n'achèterai jamais mon salut au prix d'une trahison. Ne pouvant te choisir pour compagne, je n'accepterai pas ton dévouement.

—Je donnerais toutes les pierreries de mon coffret, toutes les larmes de mes yeux pour décider l'un des nôtres à protéger ta fuite, mais nul d'entre eux ne voudrait y consentir. Moi seule, te dis-je, puis te secourir; hâte-toi, Cyani, dans une heure il sera trop tard.

—Abuser de ton amour pour échapper au péril qui nous menace, trahir lâchement un jour les serments que je t'aurais faits! Ah! tu ne me connais pas!

La jeune fille se leva lente et majestueuse, blessée à la fois dans l'orgueil de son âme et dans l'amour de son cœur.

—Ainsi, dit-elle, en faisant un pas vers la porte, vous refusez, Cyani?

—Il le faut.

—Je vous dis un éternel adieu, ajouta-t-elle en lui tendant la main, mais je vous aimerai toujours.

—Et moi, Zoé, quoi qu'il advienne, je ne vous oublierai jamais.

La jeune Grecque descendit les degrés de marbre et disparut bientôt derrière les massifs du feuillage. Cyani aperçut alors son compagnon qui l'attendait debout à l'entrée de la grotte. Il courut à lui.

—Mes prévisions ne m'avaient pas trompé, nous sommes perdus, Orio!

—J'ai tout entendu. Quel parti vas-tu prendre, trop vertueux ami?

—Ordonner que tout soit prêt pour mettre secrètement à la voile avant une heure du matin.

—Azan nous mènera cette affaire à bonne fin; c'est un homme précieux dans les momens difficiles.

—Ne serait-il pas prudent de surveiller nous-mêmes les apprêts du départ?

—Ce serait risquer d'éveiller les soupçons; nos gens nous attendent au palais Blaquernal; prends mon bras, Cyani, et allons souper chez l'empereur.

III.

LE SECRET DU DALMATE.

Cyani et Orio, qui avaient quitté la villa du grand logothète avec l'intention de se rendre directement chez l'empereur, modifièrent ce projet chemin faisant. Ils crurent prudent de passer par Pera et d'ordonner eux-mêmes les préparatifs du départ.

Joannice, en apprenant ce qui se passait, parut profondément indigné de l'odieuse trahison que méditait l'empereur Manuel à l'endroit de son maître et d'Orio, et à force de prières et de supplications, il les détermina à endosser chacune un chemise de mailles d'acier, qui, pour être souple et légère comme un tissu de soie, n'en était pas moins à l'épreuve de la lame la plus acérée. Quand ce fidèle serviteur vit ses maîtres ainsi protégés contre toute attaque imprévue, il se mit, aidé de ses compagnons, à entasser pêle-mêle tous les bijoux, papiers et effets de l'ambassade. A le voir à l'œuvre avec cette ardeur dévorante, nul ne doute que tous les apprêts ne fussent terminés en moins d'une heure.

Ce ne fut pas tout. Azan, dans son génie inventif, imagina d'établir un signal entre son maître et lui, c'est-à-dire de Blaquernal à Pera. Il fut convenu que des torches enflammées, attachées aux plus hautes branches des arbres de la terrasse, indiqueraient le moment de leur départ.

—Dès que les feux paraîtront, leur dit-il, vous pourrez descendre dans les jardins du palais et suivre la voûte obscure qui est percée sous la grotte de corail; elle vous conduira jusqu'à la porte d'eau, et, quoique cette porte soit presque masquée par les roseaux et les ajoncs, je saurai vous l'ouvrir au moyen de cette clef.

Comment se trouve-t-elle en ton pouvoir? demanda Cyani en attachant sur Joannice son regard fixe et pénétrant.

Le Dalmate baissa modestement les yeux, et une légère rougeur colora ses joues pâles.

—Je la tiens, reprit-il avec quelque embarras d'une jeune esclave du palais qui vient quelque fois m'attendre en cet endroit solitaire.

Orio, en entendant cet aveu de Joannice, partit d'un éclat de rire homérique.

Cyani eut pitié du trouble du Dalmate, qui paraissait plus honteux qu'une jeune fille prise en faute, et laissant à ses gens le soin de mener toute cette affaire à bonne fin, il se dirigea, en compagnie d'Orio, vers le palais de l'empereur.

Ils traversèrent le golfe en bateau, passèrent par la porte des Pêcheurs et longèrent les massives murailles de la ville, lourde ceinture faite de pierres et de chaux, de briques et de ciment, qui, par sa variété d'architecture, prouvait qu'elle devait avoir été commencée par Constantin et complétée par Théodose. Ils explorèrent, en commençant par l'ancienne Byzance, une partie des vingt quatre portes ou poternes de la ville, dont dix-neuf regardent l'eau et cinq la terre, et s'assurèrent que la garde qui en défendait l'entrée n'avait pas été doublée et que la plupart des guichets n'étaient pas encore verrouillés. En effet, quoique l'heure de la clôture des portes fût sonnée, les citadins rentraient encore en ville moyennant la faible rétribution de deux besants versés au profit des soldats, qui, assis devant leurs corps de garde creusés en pleine muraille, jouaient avec insouciance aux osselets et aux dés.

Tous ces détails, futiles en apparence, leur parurent néanmoins de favorable augure.

Ils arrivèrent ainsi à Blaquernal et s'arrêtèrent devant un pont mobile et sans rampe, qui reliait la chaussée au palais. Ce pont, sous lequel coulait une eau rapide et profonde, s'appelait le pont des Périls; plus d'un événement tragique s'y rattachait; on prétendait—mais cela se disait tout bas—qu'il avait été souvent frotté d'huile ou parsemé de pois secs; que plus d'un personnage accusé de s'être enrichi trop vite ou d'avoir impunément médit de la personne très sacrée de Manuel Comnène, avait, en raison de ce crime, été sommé de comparaître devant le tribunal intime de son auguste empereur; qu'en traversant ce pont, tous, par une inexplicable fatalité, s'étaient laissés choir et qu'on n'avait pu les repêcher que le lendemain seulement dans le port de la Corne d'Or, où vont s'engloutir les eaux sombres du fossé.

Mais tous ces vagues récits, qui ne leur avaient été transmis que par tradition, leur parurent insensés, surtout quand ils virent que, par une attention toute particulière, on avait eu soin, en guise de rampe, d'orner les deux côtés du pont d'une double haie de grandes caisses d'argent ciselé, au milieu desquelles s'épanouissaient des orangers en fleurs et des myrtes éclatants de verdure. Ce qui leur parut plus rassurant encore, ce fut l'air de fête et de gaîté qui régnait parmi tous les hommes de guerre préposés à la garde du palais.

Là se trouvaient réunis les Varangiens, les immortels, la garde métropolitaine et les indiens à turban; puis, réparties à droite et à gauche, et longeant le fossé, une ceinture de la cohorte païenne des Huns et de celle des Scythes. Ces derniers offraient un aspect étrange. C'étaient des nez plats aux narines extragamment dilatées; des faces plus larges que longues, avec des yeux ternes et obliques, percés bien plus près des oreilles que du nez; enfin des tailles de nain avec des membres d'Hercule.

Il n'y avait rien d'hostile dans l'allure de ces hommes, et leur consigne ne paraissait pas être sévère, car ils s'amusaient à lutter entr'eux avec de grands roseaux qu'ils brandissaient longtemps et qu'ils s'envoyaient enfin mutuellement avec une incroyable adresse.

Les Varangiens, quoique plus graves et mieux disciplinés, n'avaient rien non plus dans leur attitude qui pût laisser supposer qu'on méditât un complot, soit contre les ambassadeurs de Venise, soit contre leurs nationaux. D'ailleurs ces Anglo Saxons, barbares étrangers à la solde de Comnène, au lieu de leur équipement de guerre, portaient un costume de parade qui consistait en un casque d'argent surmonté d'un mythologique amphiptère, une légère cuirasse du même métal, un petit cimeterre ou forme de faux, et un justaucorps d'étoffe rouge qui leur descendait jusqu'aux genoux; ils avaient les jambes nues et des sandales attachées par des courroies en réseau dont les ligatures étaient fixées sur le devant par une large plaque d'argent à l'effigie de l'empereur.

Chacun d'eux s'appuyait sur une hache d'armes à long manche d'orme ou de frêne incrusté de cuivre ciselé, qui avait deux tranchants opposés, entre lesquels s'avançait une pointe d'acier longue et aiguë. Comme complément, pendait à leur épaule un petit bouclier d'argent de forme octogone qui était plutôt un ornement qu'une arme défensive, car, à une distance de plus de cent coudées, la flèche d'un Scythe l'eût certes traversé de part en part.

Cyani et Orio passèrent à travers les rangs des hommes de garde, qui les saluèrent de leurs haches d'armes, et ils pénétrèrent dans l'intérieur du palais.

Un héraut, qui les attendait, vint à leur rencontre, et, les précédant de quelques pas, les annonça à haute voix au moment où ils entrèrent dans la salle du festin.

L'accueil que leur fit Manuel fut si cordial, les témoignages de respect et de sympathie que leur prodiguèrent le patriarche Zozime, le sebastocrator, l'acolouthos, le grand protospathaire et les autres dignitaires de l'Etat, leur parurent si sincères, que ce qui leur restait de défiance au fond du cœur s'éteignit devant toutes ces protestations de dévouement et d'amitié. Tous les deux, sans pourtant se communiquer leur pensée, en étaient venus à se demander mentalement si Zoé n'avait pas donné aux paroles qu'elle avait recueillies une fausse interprétation, ou si elle ne s'était pas exagéré le danger dont les deux croyait menacés. Ce qui semblait encore devoir les confirmer dans cette opinion, c'est que deux places leur avaient été réservées, comme insigne faveur, à la table de l'empereur, et qu'aussitôt que Manuel les vit entrer, il les fit appeler par le grand écuyer tranchant, qui se tenait toujours debout derrière lui, sa longue baguette d'or à la main, afin qu'ils vinssent prendre place à ses côtés.

Des esclaves nous, nus jusqu'à la ceinture, des annuques et des muets circulaient bientôt autour, surchargés de vaisselle d'argent, de fleurs épanouies et de vases d'or, versant à longs flots aux convives tous les vins généreux de l'Italie et de l'Espagne.

Cyani ne se vit séparé de son ami qu'à regret, il connaissait le faible d'Orio, il savait qu'une fois à table et livré à lui-même, il se laissait verser à pleins bords avec le plus touchant abandon, ne souffrant jamais que sa coupe demeurât pleine devant lui, ne souffrant jamais non plus qu'elle restât vide.

Il essaya bien de faire parvenir jusqu'à son ami quelques signes d'intelligence, mais tous furent plus ou moins interceptés par Comnène, qui semblait avoir pris à tâche de n'en laisser arriver aucun à destination.

Le temps s'écoulait rapidement; le prudent Cyani, pressentant que les signaux de Pera devaient être allumés depuis longtemps, frémissait d'impatience et se demandait quel ingénieux prétexte il inventerait pour sortir du palais Blaquernal sans éveiller les soupçons; mais l'insouciant Orio, négligemment renversé sur son coussin, devenait galamment avec l'empereur, tout en dégustant les vins de Xérès et de Chio; on eût dit à le voir qu'il n'avait consenti à se mesurer au festin impérial que pour décider auquel de ces deux vins il devait enfin donner la préférence.

En ce moment, un esclave vint remettre au sebastocrator une missive que celui-ci transmit respectueusement à l'empereur. Manuel se leva, l'air inquiet et le sourcil froncé, et après avoir échangé à voix basse quelques paroles avec le chef des Varangiens, il fit à Orio un signe de la main qu'il accompagna d'un sourire, et précédé de l'esclave, il sortit de la salle du festin.

—Vingt fois je t'ai fait signe de te lever, mais tu buvais toujours.

—Hélas! pouvais-je te voir? Quand je bois, ami, je ne vois jamais que le fond de mon gobelet.

—Et peut-être que pendant ce temps les feux allumés à Pera se sont éteints.

—Tu crois? Eh bien! suis-moi; de la salle voisine on distingue notre terrasse, et s'il est trop tard par ma faute, blâme-moi; mais pour tout le reste, attends!

—Viens, dit Cyani en se levant.

—Attends, t'ai-je dit, attends que je vide ma coupe.

—Encore!

—Tu m'as traitreusement fait tantôt une citation latine, à mon tour à présent; j'ai le Xérès taquin, je t'en préviens.

Et élevant à la hauteur de ses lèvres sa coupe, qu'il inquiéta d'un seul trait:

—Bis repetita placent, marmura-t-il entre deux gorgées.

—Mon cher, dit Cyani en entraînant son ami, ton bis me paraît ravissant de modestie. Allons, viens, et que saint Marc nous soit en aide!

Suivons maintenant l'empereur dans sa sortie mystérieuse.

Manuel descendit rapidement les degrés de marbre, traversa la salle d'armes, où étaient réunis les Varangiens, ouvrit une petite porte de fer qui grinça lourdement sur ses gonds, et pénétra dans une chambre basse où se trouvait un homme à demi caché dans l'ombre et soigneusement enveloppé dans les plis d'un long manteau.

L'esclave noir qui accompagnait Manuel secoua sa torche pour en aviver la flamme, et après l'avoir fixée dans un anneau de bronze scellé dans la muraille, il s'inclina devant son maître et sortit à reculons.

L'homme qui attendait dans cette salle s'était prosterné la face contre terre en voyant entrer l'empereur, et il demeura dans cette attitude humble et soumise jusqu'à ce que Manuel lui eût ordonné de se lever.

—Joannice, dit Comnène d'une voix rude, il me semblait t'avoir défendu de jamais reparaître devant moi. Nos comptes sont réglés, que viens-tu faire ici?

—Hélas! soupira le Dalmate en se laissant glisser sur les genoux, en quoi ai je pu déplaire à Votre auguste Sublimité?

—Souviens-toi que avec moi, entendre c'est obéir. Si j'ai recours à la trahison quelquefois, je n'en méprise pas moins les espions et les traîtres. D'ailleurs, je te l'ai dit, je n'ai plus besoin de tes services.

—César, répondit en joignant les mains Joannice toujours agenouillé, puis-je parler et vivre?

—Ciel et terre! s'écria l'empereur avec un redoublement de colère, j'ai bien envie, pour t'apprendre à vivre, de t'envoyer pieds et poings liés à ton Sénat de Venise, afin qu'il te fasse pendre haut et court comme traître à ta patrie.

—Que Votre Sublimité daigne ne pas donner suite à cette fantaisie, interrompit Azan avec un sang-froid imperturbable, car je suis Dalmate et non pas Vénitien.

—Enfin, Dalmate ou Vénitien, que veux-tu de moi? Es tu donc insatiable? N'ai je pas payé tes lâchetés au poids de l'or?

Joannice entr'ouvrit lentement son manteau, et détachant un petit sac de cuir qui pendait à sa ceinture, il le déposa respectueusement aux pieds de l'empereur.

—Cette bourse de cuir, dit-il, contient toutes les sommes que César a bien voulu me faire compter par son argentier; je les lui rapporte, le suppliant de vouloir bien les reprendre.

—Ne te faudrait-il pas, par hasard, des honneurs et des dignités?

—Non, reprit Joannice, je ne désire ni honneurs, ni dignités.

—Que veux-tu donc alors?

—Me venger, répondit sourdement le Dalmate.

—De qui?

—De Valeriano Cyani.

—Toi! interrompit l'empereur; que peut-il y avoir de commun entre un misérable tel que toi et le patrice en Cyani, le noble ambassadeur de la république de Venise?

Joannice, quittant brusquement son humble posture, secoua la poussière de ses genoux et releva la tête. Son œil vert étincela dans l'ombre, et ses lèvres minces et pâles frémirent convulsivement. Ce n'était plus l'esclave lâchement prosterné devant son maître, c'était le Dalmate effronté, l'audacieux aventurier insouciant de la vie, qui, semblant braver l'empereur, venait lui dicter des conditions jusque dans son propre palais.

Surpris de cette brusque transformation, étonné de voir sortir de la peau d'agneau dans laquelle il s'était si traitreusement caché, le chat-tigre aux ongles d'acier, honteux surtout d'avoir été pris pour dupe, Comnène demeura un instant immobile et muet devant le Dalmate.

—Serpent, dit-il enfin, je me demande si je vais te faire fouetter de verges par mes noirs, comme un chien, si je vais te faire pendre aux créneaux de ma tour comme un traître, ou si je ne ferais pas mieux de t'écraser sous mon pied comme on écrase un reptile.

—Je n'ai pas de conseils à donner au maître de ma vie, répondit insolemment Joannice, mais s'il n'est pas toujours prudent de faire fouetter l'homme qui tient dans sa main les projets les plus secrets, ou de faire pendre un complice qui avant d'expirer peut parler, il est toujours imprudent, croyez-moi, d'écraser sous son talon le reptile qu'on rencontre en son chemin; car sa dent darde un poison subtil qui peut donner la mort. D'ailleurs vous avez encore besoin de mes services et je viens vous les offrir.

(A continuer.)

—Orio, dit Cyani dès que la lourde portière fut retombée derrière l'empereur, ne restons pas une minute de plus ici, car l'heure de partir est venue.

—Déjà? reprit Orio en vidant gracieusement sa coupe; c'est étonnant comme le temps passe.

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à tabliers, toile à draps, toile à caleçons; toile de lin, indiennes et dévants de chemises en toile, toile écrue et Bisy, ginga 61, toile Planter's, toile blanchie et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, cravates, drap Imans, diapres et serviettes, damas en ... [illegible], gingas, toiles de table ... ; également un assortiment de châles en coton.

19 jan—1an

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire. Rue du Canal, No 16, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

7avril—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'un composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU dosée spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de l'ESTOMAC, des MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants

NOUVELLE-ORLÉANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, Agents pour la vente en gros.

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.

28 mars—1an

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 26 oct—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à découper, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de presse, des moulins à farine, des grils, des cylindres, fourneaux, des grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et tous autres articles de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour toute le coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage."

25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

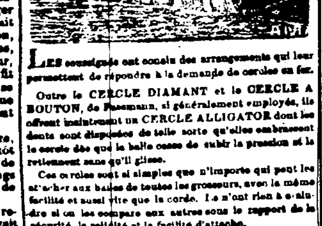

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle des que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Il n'est rien à redire si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des courtiers, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et des Bureaux de ... [illegible] ... dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 81, Nlle-Orléans.

21 juillet—3m

MANUFACTURES DU SUD.

Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle-Orléans.

Vis Newell,

égalant, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chaudières à Sucre.

(Diplôme et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane), — d'une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées, — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boîte No 78 du "Mechanics' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.

LEEDS & CO.,

8 sept—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour ... [illegible] ...

18 juin—1 an ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 164.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	Ire Classe.	Entrepont.	Fond.
St-Thomas	$20 00 or	$45 00 or	$22 50 or
Havane	40 00	20 00	20 00
Porto Rico	100 00	45 00	25 00
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	Ire classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	160 75	107 27
Guayaquil	266 62	200 94	133 31
Payta	276 00	242 31	138 05
Lambayeque	295 00	287 20	147 51
Huanchaco	295 00	287 20	147 51
Casma	299 78	271 99	149 88
Huacho	304 49	276 72	157 24
San Jose	295 00	287 20	147 51
Pemental	295 00	287 20	147 51
Callao	316 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	323 58	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ila	384 98	357 20	192 49
Arica	384 98	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 64	380 80	204 32
Cobija	408 64	380 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carizal Bajo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	395 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	295 97	281 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	267 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	238 50	211 56	138 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acayutla	249 00	227 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	154 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à St. Nazaire $240 or. Passage dans une cabine 2d pont avant.... 210. Passage d'entrepont.... 120.

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

10 janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE		Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont	Samedi 13 juill.
EUROPE	capitaine	Lemarié	Samedi 27 juillet
ST-LAURENT	"	Bocandé	Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160 | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $165 | Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Hillard samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, outre qu'ils épargnent beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle

Départ du Pier No 45, North River, New York;

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.

24 avril—3m

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers, en fer:

HAMMONIA ... Capt. Ehlers.
GERMANIA ... Capt. Schwensen.
SAXONIA ... Capt. Haack.
BORUSSIA ... Capt. Franzen.
CIMBRIA ... Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA ... Capt. Meyer.
TEUTONIA ... Capt. Barends.
BAVARIA ... Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction,

transportant la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour

Hambourg,

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont, 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New-York—£25 livres sterling; entrepont ...

Du Hâvre à New York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 420 francs, entrepont 225 francs.

De Paris à New York—Premières cabines, 615 francs secondes cabines, 430 fr.; entrepont, 240 francs.

Fret de Hambourg à New York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	d'Hambourg	de Southampton	Nlle-Orléans
BAVARIA	1er oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.	15 déc.

Prix de passage:

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg:

Première cabine, $150, entrepont, $45, en or.

	1re cabine	2e cabine	entrep
De Hambourg à la Nlle O.	200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	£ 8	£ 21	£ 8
Du Havre	750f.	550f.	240f.
De Paris	745f.	560f.	240f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agents généraux à la Nouvelle-Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO., 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle-Orléans—MAURY & CO, 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetsstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 3 rue 8 Boulevard Montmartre.

9août—1 an 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray.	Ligne Atlantic	Ligne Empire
Départ les lundis	C. M. S. S. Co. Départ les jeudis	départ les samedis.
LEO, Comm. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, C mmt. Baker.	SAN SALVADOR, Comm. Nickerson.
VIRGO, Comm. Buckley.	GEN. BARNES, Comm. Morton.	SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandes les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages.

26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR......2500 tonneaux.....Nelson, comm.
GUIDING STAR......2500 " ..... Berry, "
MISSISSIPPI.......2200 " ..... Sumner, "
MERRIMACK.........2200 " ..... Vansice, "
MONTEREY..........1400 " ..... Edwards, "
MARIPOSA..........1400 " ..... Quick, "

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Ryder, commandant,

Partant MERCREDI, le 28 août, à 6 h. du soir

Ce vapeur sera suivi par le

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partant SAMEDI, le 31 août 1867, à 8 h. du soir du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. B. HARTSON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

1er fév '66—1 an

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL.......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON.....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT..........Capitaine E. W. Holmes.
SHERMAN.............Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 1er septembre, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

4 mai—1a ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 62.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours — Pour Covington les lundis et les jeudis.

Le bateau à vapeur,

LAURA,

solide, fin marcheur, à basse pression et portant la malle des Etats-Unis, partira désormais comme suit: les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. — Retour: Il quittera Mandeville tous les MARDIS matin, et arrivera les jours où le temps permettra au convoi de 8 heures et demie du matin. Les Base-Ball Clubs, les compagnies de pompiers et les personnes qui font des excursions, pourront se procurer le bateau pour le DIMANCHE, au prix réduit. ... Retour au convoi de 6 heures et demie du matin et sera de retour le soir de bonne heure.

Le fret doit être envoyé au chemin de fer une heure au moins avant le départ du bateau.

LOUIS FRIGERIO Jr., Rue de Chartres, No 22.

18 août—au 1er s

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS, 25 Commercial-Place.

9 août—1m

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi.—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, et arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, No 25.

31 juillet—2 m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CRÉOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX REDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CRÉOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co., bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25.

7août

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, deux fois par semaine—les mercredis et les samedis—à 8 heures et demie du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle Orléans, il partira les jeudis et lundis, à 8 heures du matin.

Prix du passage, $3 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à HARVEY McMAHON & CO. Rue Carondelet, No 122.

29juil—1m

POUR ST-MARTINVILLE, via Porte, Grosse Tête, Plaquemine et Dauterive, steamer ANE ONE, A. Meyuier Jr., capitaine—Partira de Plaquemine, tous les jeudis, à 8 heures A. M. faisant connection avec les steamers LAFOURCHE et NINA SIMMES, et prenant du fret et des passagers pour la Fausse Pointe, Pont Breaux, Grande-Pointe, Vermillonville, Abbeville, &c.

Le fret doit être expédié par le NINA SIMMES; les passagers doivent passer par le LAFOURCHE.

Baril sec et moulé à $1 00, jusques chez Dauterive; les passag rs à $12 00, de la Nlle-Orléans à St Martinville.

Un arrangement complet pour la livraison du fret à St Martinville.

Pour plus amples informations, s'adresser à A C. GODDIN, No 4 Front-Levée.

27 août—6

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867, le taux réguler ne sera jamais excédé.

A B SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer.

T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

15 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W R Greathouse—Le Baybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Truax—Le Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les LUNDIS à 5 heures du soir, VENDREDIS à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A C GODDIN, Président

9août—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY capt. O. Hinckey, M. Kenison, commis—[en remplacement du steamer Victory]—partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embarcadère de Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, aller et retour. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille-Levée, J. J. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.

21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. E. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Cairo Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes sortes et qualités. 1erno

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix du moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

66.......RUE TOULOUSE.......66

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tout son attention à la location des maisons et magasins.

1 jan—1 an

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et les stations de Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

14août

[redacted]

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphia, New York et Boston.

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 51	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	25 50	Washington	55 55
Augusta	37 75	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphia	59 65
Savannah	40 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a qu'un délai d'échange sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER, Agent général au Sud.

26 juillet—3m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE, DU LAC,

6	h. A. M., char à cheval.	5½	h. A. M., char à vapeur
7½	" char à vapeur.	7	"
9	"	8½	"
10	"	9½	"
11½	"	11	"
MIDI		1	h. P. M.
2	h. P. M.	2	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	du soir	6½	du soir
7	"	7½	"
8	"	8½	"
9	"	10	" char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE. —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général.

4 avril—

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, presse du coton qui vient sur ce marché, désirons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) est supérieur aux autres cercles, parce qu'il est le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans le cas où nous avions à servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler, en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,

Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Indépendant Yard.

THOS. M. SIMMONS & CO;

Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,

De la Presse Pelican.

STANLEY & CO.,

De la Presse Commerciale

C. H. CHASE,

De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,

Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO,

De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO,

De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,

De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre, Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,

Marchands de toile d'emballage et de cercles, 1er juin—3m. Rue Natchez No. 41, Nlle Orléans

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET, No 50, Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, Le H. LeGAY, HUGH MACDONALD

6avril—6mois

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil. Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis. A vendre par PAUL ADOUE & CO., 9juin—6m Seuls agents, 30 rue Toulouse.

GEORGE F. BROTT,

11.........rue St-Pierre.........11

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,

MOULINS A FARINE,

MOULINS A FARINE DE MAIS,

MACHINES A CARDER LA LAI

SCIES CIRCULAIRES,

MACHINES A FLECHES, A BANDES

MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, à côté du

10nov—1il—

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 27 rue Vieille-Levée.

5 janv—1an

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.............. $5,000,000.

E. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 13mars

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF................ $5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet, No 2

7mai—1an

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités.

Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, draps, ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devantes de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc; corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres No 12.

10 mars

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 1Juillet

Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,646 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867.............$546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,

HARMON DOANE, Vice-Président,

Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jos I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos H. Scott,
L. Conkfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. B. Jennings,
L. H. Terry,	E. T. Bachner,
Jos B. Bland,	S. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

11 août—6m

Loterie de l'Etat de la Georgie

AU PROFIT DU

Masonic Orphans' Home

(Asile des Orphelins de Maçons,)

DE L'ETAT DE LA GEORGIE.

CETTE LOTERIE a une charte; elle est dirigée par des messieurs qui ont une haute position sociale et le produit en est destiné à la construction d'un ASILE pour toutes les veuves et les orphelins dans l'indigence.

En achetant un billet, vous vous rappellerez que si vous ne gagnez pas un lot, votre argent sera consacré, néanmoins, au soulagement des malheureux.

La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta (Geo.), sur le plan de la loterie de la Havane.

PLAN POUR CHAQUE MOIS:

1 lot de	$50,000 soit	$50,000
1 ..	20,000 soit	20,000
1 ..	10,000 soit	10,000
1 ..	5,000 soit	5,000
1 ..	2,500 soit	2,500
4 ..	500 soit	2,000
50 ..	200 soit	[illegible]
125 ..	200 soit	[illegible]
160 ..	100 soit	16,000

Tous ces lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré en outre 24 lots d'approximation.

Le tout s'élève à $166,000.

De plus, une loterie extra se tirera le MERCREDI, 4 septembre prochain.

Gros lot de $20,000. — Billet entier, $1.

Cette loterie n'est pas une entreprise individuelle ni l'entreprise d'une compagnie quelconque; tout le produit, moins les frais, doit être ajouté à la somme destinée à la construction et à l'entretien d'un asile de veuves et d'orphelins.

Il y a été ajouté une GRANDE LOTERIE SUPPLÉMENTAIRE pour 1867. SUR LE PLAN DE POLICES

Les acheteurs peuvent choisir leurs numéros prendre un billet de 1, 2, 3 ou 4 numéros, AU PRIX QU'ILS VOUDRONT BIEN DONNER DE LEURS BILLETS.

Ce plan est devenu très populaire aux Etats-Unis. On peut s'adresser à un marchand de billets de la loterie de l'Etat de la Georgie, choisir son ou ses numéros et le marchand remettra un billet à l'acheteur. Le marchand l'inscrira sur le registre du Directeur. Cette loterie se tire tous les jours à Atlanta (Geo.), et il sera reçu, journellement, à la Nouvelle-Orléans, par le télégraphe, des dépêches qui seront publiées dans les journaux.

Les montants des lots se paient sur réception du résultat du tirage, et sans escompte.

W. W. BOYD, Député Grand-Maître, Directeur principal, à Atlanta (Geo.)

Pour plus de détails, s'adresser à JOHN H. BARTH, Agent et Marchand ayant licence,

Rue St Charles, No 40, en face de l'hôtel St-Charles, Ou à l'une des succursales des bureaux des vendeurs.

6 août 1m

La Loterie du Kentucky,

d'après le système des polices, se tire tous les jours, au Lucky office, au coin des rues Royale et Douane.

8 aout—2

Ordre d'Election POUR UNE CONVENTION.

Quartier Général du Cinquième District Militaire

ORDRES SPÉCIAUX No 119.

Nlle-Orléans, Le., 17 août 1867.

I—Conformément à la section 2 de la loi du Congrès, publiée dans les ordres généraux No 33, du département de la guerre—bureau de l'Adjudant-Général—série courante—avis est donné qu'il y aura une élection, dans l'Etat de la Louisiane, le 27 et le 28 septembre prochain pour décider s'il y aura une Convention et des délégués à la dite Convention "dans le but d'établir une Constitution et un gouvernement civil pour l'Etat et fidèle à l'Union.

La Convention se composera de quatre vingt dix huit membres—nombre de la branche la plus nombreuse de la Législature de l'Etat en 1860. Le total des votants de l'Etat est de 127,639, chiffre qui, divisé par le nombre des délégués, donne 1,302, nombre de votants ayant droit à un délégué.

II—Commençant quatorze jours avant l'élection, les bureaux d'Enregistreurs devront, après avoir donné avis public de l'époque et du lieu, reviser pendant cinq jours, les listes d'enregistrement, s'ils sont convaincus qu'une personne a été enregistrée sans y avoir droit, ils devront rayer de la liste le nom de la dite personne et celle ci n'aura pas le droit de voter.

III—Les bureaux devront également, dans la même période, ajouter à la liste les noms de tous ceux qui, à cette époque, auront les qualités exigées par la loi et qui n'ont pas encore été enregistrés. Aucune personne n'aura droit d'être enregistrée, ou de voter par suite d'un pardon ou d'une amnistie quelconque de l'Exécutif, pour un acte quelconque qui, sans ce pardon ou cette amnistie, le priverait du droit de se faire enregistrer ou de voter.

Afin d'arriver, autant que possible, à une représentation équitable à la Convention, les délégués sont distribués, parmi les différentes paroisses et districts, comme suit:

Paroisse Ascension, deux.
Paroisse Assomption, deux.
Paroisse Avoyelles, deux.
Paroisse Est Baton Rouge, trois.
Paroisses Ouest Baton Rouge et Pointe Coupée, trois.
Paroisse Bienville, un.
Paroisse Bossier, deux.
Paroisse Caddo, trois.
Paroisses Calcasieu et Vermillion, un.
Paroisses Caldwell et Ouachita, deux.
Paroisses Carroll et Morehouse, trois.
Paroisse Catahoula, un.
Paroisse Claiborne, deux.
Paroisse Concordia, deux.
Paroisses De Soto et Sabine, deux.
Paroisses Est et Ouest Feliciana, trois.
Paroisses Franklin et Madison, deux.
Paroisse Iberville, deux.
Paroisses Jackson et Winn, deux.
Paroisse Jefferson, quatre.
Paroisse Lafayette, un.
Paroisse Lafourche, deux
Paroisses Livingston, Washington, Ste-Hélène et Tammany, trois.
Paroisse Natchitoches, deux.
Paroisse d'Orléans, Premier District, neuf.
Paroisse d'Orléans, Deuxième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Troisième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Quatrième District, trois
Paroisse d'Orléans, rive droite, un.
Paroisses Plaquemines et St. Bernard, deux
Paroisse Rapides, trois.
Paroisses St. Charles et St. Jean Baptiste un.
Paroisse St. Jacques, deux.
Paroisse St. Landry, quatre.
Paroisse St. Martin, deux.
Paroisse Ste Marie, deux.
Paroisse Tensas, deux.
Paroisse Terrebonne, deux.
Paroisse Union, un.

IV—L'élection se fera par la voie du scrutin, conformément aux règlements qui gouvernent les élections de ce genre. Chaque billet portant le nom du délégué pour lequel on vote portera les mots suivants, écrits ou imprimés: Pour une Convention, ou: contre une Convention. Il sera donné deux jours pour voter.

V—Les Bureaux d'enregistrement de chacune des paroisses veilleront à ce que les préparatifs nécessaires se fassent—à ce que les commissaires de l'élection de chaque bureau soient choisis, et chaque bureau de votes convenablement situé—et que les commissaires de l'élection auront été désignés, et qu'il y ait des boites convenables pour recevoir les votes, &c.

Chaque bureau devra désigner un endroit dans sa paroisse, la maison de Cour serait préférable, où le scrutin sera ouvert pendant toute l'élection, les boites qui renfermeront les billets.

Le Bureau comptera alors, avec soin, les votes donnés, en dressera des listes en duplicata et s'assurera si le nombre de votes de chaque précinct correspond à celui des commissaires. Chaque membre du bureau fera un affidavit quant à l'exactitude du nombre; une copie de cet affidavit sera remise à ce Quartier Général par un membre du bureau, et le bureau gardera l'autre copie jusqu'à nouvel ordre.

VI—Les commissaires d'élection seront responsables du maintien de l'ordre aux polls pendant l'élection, ils veilleront à ce que tout homme ayant le droit de voter ait pleinement l'occasion de déposer son vote, et ils feront tout ce qu'il faudra pour obtenir une expression pleine et impartiale des opinions et des désirs du peuple par la voie du scrutin.

Dans ce but, ils sont autorisés à faire des arrestations, et sont investis, pendant les jours d'élection, de toutes les fonctions d'officiers civils exécutifs. Tous les officiers civils obéiront promptement et entièrement à toute demande pour leurs services officiels par les commissaires d'élections dans l'accomplissement de leurs devoirs, pendant les jours d'élection, sous peine de renvoi de leurs fonctions, et de telle autre punition qui pourra leur être infligée par une commission militaire.

A la fin de l'élection, les commissaires compteront soigneusement les votes et en enregistreront le résultat en duplicata, les billets seront ensuite replacés dans les boites du scrutin, qui seront cachetées et portées, avec une copie de l'état fait par les commissaires, à l'endroit désigné et là remises au Bureau des Enregistreurs.

VII—Si des violences ou des fraudes étaient commises à l'un des bureaux les jours d'élection, les délinquants seraient punis de la manière la plus sévère, et l'élection dans ces bureaux serait recommencée sous la protection des troupes des Etats Unis.

Quand tous les retours seront parvenus à ce quartier-général, le résultat de l'élection sera publié, et si une majorité des votes, conformément à la loi du Congrès, a été en faveur d'une Convention, les noms des délégués élus seront officiellement annoncés et la Convention sera convoquée.

Par ordre du major général P. H. Sheridan.

GEO. L. HARTSUFF,

17 août Assistant adjudant général.

DIXIÈME TABLEAU ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue de Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 74
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	68,574 69	
Sur les risques de rivière	32,181 12	
		$198,082 24
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,633 83	
		$135,963 91
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,143 06	
Primes remises	5,292 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,357 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,877 43
		$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,386 88
Prêts garantis par nantissement	24 049
Effets pour primes à courte échéance	9,215 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	6,000 00
Actions de banques et autres actions	4,547 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,050 00
Biens fonciers	16,745 88
Primes en voie de perception	32,087 65
En caisse	44,613 51
Total de l'actif	$252,698 97

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867,

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Pelper,	P. Maloché,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	E. H. Blake,
A. Dacres,	G. W. Bodbery,	Hy. Peychaud.

mai—1an

VENTES JUDICIAIRES.

LOUIS MESTIER vs CHARLES KAMMARAR.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,219—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI neuf de septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui s'y trouvent dans la maison située au No 291, rue de la Vieille-Levée, au jourd'hui occupée par le défendeur.

Aussi, l'installation du Poste de Café au Marché aux Légumes, Deuxième District de cette ville.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 aout—31—3,6,8 sept

L. WILBUR, syndic, &c. vs. J. S. & E. A. ABBOTT

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,967—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Joseph S. & Edward A. Abbott sur jugements ci-après décrits, rendus par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans au procès intitulé J. S. & E. A. Abbott vs Frank Borge, No 21,676 des dossiers de la dite Cour, à savoir: Un certain jugement pour la somme de $2,000 avec intérêt au taux de 5 pour cent à compter du 17 décembre 1861, jusqu'à paiement, rendu le 9 novembre 1866 et signé le 14 de novembre 1866 contre J. C. Whisnie—Un jugement pour la somme de $3,290 avec intérêt au taux de 5 pour cent sur $2,000, à compter du 17 décembre 1861, et au taux de 8 pour cent sur $1,200 depuis le 17 de juillet 1861, et $4,600 et intérêt légal à compter du 22 de septembre 1860; jugement rendu le 1er mars 1867 et signé le 7 mars 1867, contre Frank Borge.

Et un jugement contre Thomas Askew, rendu le 2 mars 1867 et signé le 8 mars 1867 pour la somme de $2,600 avec intérêts, &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 aout—22,25,28—sept 2

JOHN W. TURNER et als. vs BANKS, LORING & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,836—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre E. A. Banks, à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI deux de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain jugement rendu par la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, à l'instance de E. A. Banks vs Venables & Armstrong, No 22,893 des dossiers de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de $5,290 99, avec cinq pour cent d'intérêt l'an, à compter du 29 de juin 1867, rendu le 29 de juin 1867 et signé le 1er de juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit jugement sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, etc., s'élevant à la somme de $140 00 cents, ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

22 aout—25,28,30; sept 2

BERNARD WEISER vs BENJ. F. SMITH.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle Orléans—No 19,154 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent soixante (160) actions du fonds capital de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing & Building Company".

Les dites actions sont aujourd'hui inscrites sur les livres de la Compagnie au nom du défendeur et n'ont jamais été transférées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $20 00 ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 août—27,30; 4 7sept.

LAFITTE DUFILHO & CO., vs JOSEPHINE SACHE.

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 2,759—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente et un août 1867 à 10 heures A. M. à mon entrée rue ... [illegible] ... à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 août—23 26 27,31

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,217—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt trois septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville ... [illegible] ... ainsi que le tout est plus amplement décrit sur un plan dressé par ... [illegible] ... déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public en cette ville.

... [illegible] ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme appartenant au défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 août—31 sept 3 16 23

JOHN LONERGEN & ANDREW McDONALD vs PATRICK CONROY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,170—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi sept de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville ... [illegible] ...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 août—15 23 31—sept 7

FRANÇOIS LACROIX vs J. F. KLAIBER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,387. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville ... [illegible] ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Conditions. L'acquéreur assumera le paiement de trois billets payables respectivement le 28 mars des années 1868, 1869 et 1870, chacun de la somme de quatre-vingt-onze piastres ($91) avec intérêt au taux de six pour cent l'an, à compter du 28 mars 1866, jusqu'à l'échéance et après cette époque au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication,

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 août—29, sept 6, 14, 21.

CHARLES BARTINE vs THOMAS K. PORTER

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,651—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre certains terrains situés en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis à vis de cette ville, dans la portion de terre connue sous le nom de "la propriété de la Compagnie du Magasin d'Entrepôt de Brooklyn" désignés par les numéros CINQ, SIX, SEPT et HUIT de l'îlet numéro QUATORZE, lequel est borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Elisa et Elvina, suivant plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant arpenteur, daté du 7 mars 1849, et déposé pour recours en l'étude d'Andrew Hero Jr., notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de cent-vingt-trois pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Théophile Thayer, suivant acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—29—sept 6, 14, 21

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 06
Primes d'incendie	127,008 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 06
Moins—Primes remboursées	2,245 60	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,425 35	
		27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	26,219 50	
Pertes sur mer	22,295 20	
Pertes sur les rivières	2,609 06	
	51,121 79	
Ré-assurances	6,409 69	
Dépenses, intérêt	35,163 6?	
Taxe et souscriptions	4,749 92	
20 et 25 0/0 d'escompte	27,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	240,550 00	
Effets	1,533 93	
Dû, par comptes individuels	16,519 52	
Prêts sur garanties, sur demande	37,530 00	
Prêts sur hypothèque	20,864 30	
Garanties des Etats-Unis	15,700 00	
En caisse	23,297 61	355,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital versé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.

C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs:—

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Bloom,
W. B. Schmidt,	M. F. Klumpp,	Geo. Wenz,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Peilwurd,
A. Brulin,	F. Fink,	G. L. L. Mayer,
H. Rohenden,	H. W. Schwartz,	Charles Bendler,
Theo. Geber,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chr. Koeller,	L. F. Saupe,	O. H. Karstendiek
Julius Hammer	F. Michel,	E. Gleen.

Succession de H. H. Maloon.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que A. M. Wilson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu H. H. Maloon, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. B. O'ROKKE, Greffier.

24 août—29, sept 2

VENTES A L'ENCAN.

VENTES DE CONSTABLE.

M. W. SMITH contre A. J. PARMELE.

DEUXIEME JUGE DE PAIX de la paroisse d'Orléans—No 3,050.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable G. H. Braughn, Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, dans la rue Clara, entre les rues Calliope et Delord, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une distillerie et ses costumes—Saisis dans la susdite procès.—Conditions—Comptant, sur l'endroit.

23aout—30,31sept. JOHN C. KUZAC, constable.

PAR ALFRED BOULIGNY.

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No 20, rue Carondelet

IL sera vendu à l'encan, lundi le 2 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et pour compte de qui de droit—

1—Un billet tiré par D. F. Higginbotham à l'ordre et endossé par Ahurer & Konts, pour la somme de douze cent trente-une piastres et 35 cts [$1,231 35], daté de la Nouvelle Orléans, 21 février 1861, payable le 4 mars 1862, portant 8 0/0 par an d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.

2—Deux billets tirés par madame S. A. Nicolas, à son propre ordre, et endossé par elle-même, de cinq mille cinq cents piastres chacun, datés Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1859, payables le 1er février 1860 et 1861 respectivement, portant 6 0/0 d'intérêt par an, de la date jusqu'à l'échéance et 8 0/0 après l'échéance jusqu'à parfait paiement—maintenant un jugement en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, Paroisse Terrebonne, Lne, No 2,153 du dossier.........$11 000

3—Billet de J. Allison Ross à l'ordre et endossé par Geo. Connoly & Co pour la somme de sept mille cinq cents piastres, daté Grand Ford, 23 janvier 1861, payable le 23 janvier 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.........$7,500 00

4—Un billet de R. W. Dotey, à l'ordre et endossé par Coleman, Britten & Withers, pour la somme de treize mille huit cent soixante-neuf piastres et 48 cts, daté Nouvelle-Orléans 17 janvier 1861, payable le 20 décembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.........$13,869 48

5—Un billet de L. H. Beiser & Brother, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co. de trois mille neuf cents piastres, daté Deer Creek, Arkansas, 9 février 1861, payable le 12 février 1864, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.........$3 900

6—Un billet de David C. Crew, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, de quatre mille quatre cent quatre-vingt quatre piastres et 85 cts, daté Wellsburg, Arkansas, 22 août 1860, payable le 22 février 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.........$4,484 85

... [illegible] ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

24 aout—24 28,31—sept 2 5

PAR C. DE FERIET.

Vente pour le Compte d'un Premier Acquéreur.

Propriété de prix dans la rue Dauphine, sur la ligne du chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 52 de la rue Royale.

JEUDI le 5 septembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte et aux risques de F. Shoemaker, le premier acquéreur qui a refusé de remplir les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 3 mai 1867—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville ... [illegible] ... rues Grands-Hommes ... Dauphine ...

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain comprennent une excellente maison ayant six chambres, ... [illegible] ...

Conditions—La moitié comptant; le reste à 6, 12, et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque ... [illegible] ...

Les actes de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par devant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 aout—24,28,31—sept 2,5

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Enghien, entre les rues Victoire et Levée.

Succession de L. Moog.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No. 62.

LUNDI 23 septembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible] ...

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6, 12 mois de crédit, en billets ... [illegible] ...

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 août—29 sept 3,11,17,23 sept

PAR ALFRED BOULIGNY.

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, jeudi le 5 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane et pour compte de qui de droit—

1—Un billet de W. M. Thomas à l'ordre et endossé par Hawkins & Sewall, de deux mille cinq cents piastres ... [illegible] ...

... [illegible] ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

27 août

AVIS JUDICIAIRES.

J. W. Champion et George Buckingham contre leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champion & Co.—No 19 268

ETAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dans l'affaire ci-dessus, ayant accepté la cession de biens faite par J. W. Champion et George Buckingham, individuellement et comme membres de la raison sociale de J. W. Champion & Co au profit des créanciers dans la dite faillite; ... [illegible] ...

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier de la 6me Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

F J LAIZER, Député-Greffier.

21 août—21, 29—sept 4, 11, 21.

Successions de August Nieman et de Anna Reiderman—No 29,565.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que ... [illegible] ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu August Nieman et Anna Reiderman, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'ROKKE, Greffier.

22 aout—21

Succession de Veuve Joseph Schenzel—No 29,561.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—Attendu que ... [illegible] ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Veuve Joseph Schenzel, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'ROKKE, Greffier.

21 août—31

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$836,150 13
Savoir Primes d'incendie	$ 611,778 83	
Primes de mer	201,377 22	
Primes de rivières	232,974 08	
		$836,150 13
En moins, primes remboursées	$ 4,313 16	
En caisse, primes non expirées	40,284 00	
		$ 44,707 16
Montant net des primes		$795,423 93
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	$140,352 90	
Pertes sur mer	131,989 20	
Pertes sur les rivières	204,175 35	
	$476,517 59	
Réassurances	43,384 33	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc	56 273 87	
Escompte au lieu de scrip	77,770 36	
		$653,945 95
Bénéfice net		$139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières	$26,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	65,962 50
Placé en bons de la ville et autres	82,220 00
Placé en actions de banque et autres	111,055 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	121,777 00
Prêts sur garanties	22,150 00
Effets	34,859 47
Primes en voie de perception	101,836 51
En caisse	162,888 31
	$738,445 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième juge de Paix.

Les Directeurs on trésolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président,

ANT. CARRIERE, Vice-Président,

J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant Carriere,	Chas Weishaar,
Geo A Fosdick,	A Lecourt,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
R Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W A Violett,
P Anderson,	D Fisher,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Frerichs,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
E F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hyneson,	John S Wallis,
Arch'd Montgomery,	J S Ehlers,
Henry J Voss,	George Foster,
E Marquess,	Andrew Stewart,
	L E Pohlier

21 mars—

Succession de François Tiaspherne Boutté, No 44.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan JEUDI le 26 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Casabat, juge de la Seconde Cour de District judiciaire pour la paroisse Jefferson, en date du 15 juillet 1867, No 44 du dossier de la dite Cour, pour compte de la succession de feu François Tiaspherne Boutté, située à Barataria, paroisse Jefferson.

Une portion de terre mesurant à peu près quatre arpents et demi de face à la rivière Ouacha, s'étendant sur toute la profondeur de l'île jusqu'au lac Ouacha, bornée d'un côté par la propriété de Manuel Perrin et de l'autre côté par la propriété de messieurs Drouet frères. A la distance de trente arpents de la rivière Ouacha, la dite terre reprend sa première largeur qui est d'environ cinq arpents et s'étend sur toute la profondeur jusqu'au Lac Ouacha, cette profondeur est d'à peu près six milles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois (non achevée) contenant sept chambres, galerie devant, etc., etc.

TERMES ET CONDITIONS—Une moitié comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, payables à la Banque des Citoyens et portant 8 pour cent d'intérêts par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets

Acte de vente pardevant O. Dugué, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis.

24 aout—31—7, 26 septembre

G. W. McCERREN vs JOHN BARTCHEY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21,964—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, désigné par le numéro Quinze, d'après le plan dressé par P. J. Roth, architecte, daté du 13 août 1836, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Deuxième, les mêmes dimensions derrière, sur vingt-huit pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre la ligne limitrophe du No Seize, lignes de profondeur entre ... [illegible] ...

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Aout—9,17,26, sept 10 sept

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau rue de Chartres, No 26.

MERCREDI, 28 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru à draps, coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, gingas et ginga coton, ginga 61 et ginga coton, gingas pour nurses, drill brodées, mousseline de laine à coton, denims, stripes à tentes, coutils ... Bengals, plaids, jaconats blancs, tapes checks, nansou, mousselines brochées et Jacquard, jeans, tweeds, alpacas, mérinos, casimirs, satinets, flanelles blanches et en couleur, doeskins, linseys, kerseys, jupons ... chaises, mouchoirs de poche, ... brettelles ... chemises de dessus, en coton, caleçons, &c.

—AUSSI—

3 caisses satinets noirs,
3 " fan'n'elle,
3 " jeans tout laine,
5 balles coton écru.

Conditions à la vente. 28 août

PAR E. ROGER & CO.

330 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR E. ROGER & CO.,

H SAMORY, Encanteur.

JEUDI 29 août il sera vendu à 10 heures précises à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

350 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment frais et choisi pour hommes, femmes et enfants, reçu directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 28 août

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété dans la rue des Bons Enfants, entre les rues Piété et Désiré.

Succession de William Heath.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, rue Bienville No 33,

MERCREDI, 4 septembre 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 juillet 1867 la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 8 du terrain No 8 compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Piété et Désiré. Le dit terrain a, en pied américain 33 pieds 4 pouces de face à la rue des Bons Enfants, sur 126 pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, par devant Prosper Caesus notaire public, aux frais de l'acquéreur

3 août—10 19 28 4 sept

PAR FORSTALL & SPEAR.

10 Actions de la Compagnie d'Assurance Hope

200 .. de la Banque de l'Union de la Louisiane

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan 30 rue Bienville.

MERCREDI 28 août 1867 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour compte de qui il appartiendra—

10 actions de la Compagnie d'Assurance Hope.

200 .. de la Banque de l'Union de la Louisiane.

27 août

PAR J. P. BOISSEAU.

Fonds d'une épicerie, à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, ... vier, Nos 49 et 51 ... à 11 heures du matin ... épicerie ... [illegible] ...

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR S. GUINAULT

Mme Euphrasie Dubois vs son mari.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau ... Passage de la Bourse St. Louis ... 29 août 1867, il sera vendu à ... rue Bourgogne ... en vertu d'un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 23 août 1867 ...

Un lot de meubles meublant consistant en lits, et literie, armoires, glaces, tables, chaises, ... [illegible] ...

Conditions—Comptant en Greenbacks.

MONTGOMERY, BROS & CO.

Beaux meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, miroirs français, tapis, rideaux, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO,

R M MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 28 août, à 10 heures, à la résidence No 164 de la rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine tout le contenu de la dite résidence—

Beaux meubles de salon en acajou, bois de rose, Victoria en acajou et en bois de rose, ... armoires ... [illegible] ...

SUCCESSION DE CONSTANTINE MCPHERSON

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R M MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 31 août 1867, à 10 heures, en vertu d'un ordre de la Cour de District ... [illegible] ... MADISON ... [illegible] ...

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, jeudi, 29 août, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 58, de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, noyer, armoires, bureaux, commodes, chaises, tables ... [illegible] ...

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits, cottage, chaises, &c.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de race, appareillés, élégants chevaux de moindre beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY BROS & CO,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur,

IL sera vendu jeudi, 29 août, à 11 heures du matin, aux écuries de ... rue Gravier, ... Elégants Chevaux appareillés ... de ... [illegible] ... Beaux mulets de tir. Beaux vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867 y compris les primes non expirées de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$255,874 59
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques de rivière	[illegible]
Total des primes	$1,155,475 66
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867	
Primes remboursées	
	$ 29,557 35
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,125,342 57
Pertes payées pendant l'année	
Sur les risques d'incendie	$ 61,220 05
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques de rivière	[illegible]
	$779,870 85
Taxes	55,480 09
Réassurances, Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts	
	$ 936 329 93
Bénéfice net	[illegible]
L'actif de la Compagnie est:	
Propriétés foncières	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	
Billets garantis par nantissements	
En caisse	
Actions de banques et de Chemins de fer	
Primes en voie de perception	
Bons de la Ville	
Effets à recevoir	
Scrips de Compagnies d'Assurances	
Actions du Dry Dock	
Actions de la Presse Levee Steam	
Actions du "Marine Dry Dock"	
Actions du "Merchants Exchange"	
Actions du "Lightering Wire & Co"	
Bons de l'Etat	
Total	$1,444 411 43
En mains	
Intérêts non réclamés et intérêts à payer sur les jul let précédent	$95,294 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859 payable ...	
Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867	$ 373,964
Actif net	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire

JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi le ... 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix

A une Assemblée des Directeurs tenue le ... 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer le lundi de juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Pulz
Chs. Sagory,	David McCoard.
Pierre Fouts,	P Maspero
S. Q. Relf,	L T Genevee
J. J. Fernandez,	J Morton, Dr
E. Dupassere	

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$150 148 48	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur les Mers	53,379 41	$413,636 42
Moins les Primes remboursées		1,010 00
Montant net des Primes		$412,616 31
Pertes payées, moins le Sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$41,436 55	
Sur les Risques des Rivières	252,317 04	
Sur les Risques de Mer	47,385 53	$341,151 12
		$71,465 31
Différence		
En moins, les Réassurances	$14,427 30	
Remboursées	13,164 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc.	34 500 06	
Total	$62,091 73	
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses annuelles	$4,623 43	$61,348
Excès		$10,116 81
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital		$394,728 00
En caisse		54,565 34
Primes, etc. en voie de perception		27,887 48
Actions des Chemins de fer de la ville		64,475 00
Meubles, installations de bureau, etc.		4,709 17
		$546,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $67,034 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867,

[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent sur les paiements comptant du capital

MICHEL MUSSON, Président.

HARMON DOANE, Vice-Président,

Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	F. S. Wilts,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel F. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	E. McNeil Vance,
L. Conkfield,	W. P. Tuttle,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry

Succession de Mme C. Strack—No 29,550.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Leon Hass, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mme C. Strack, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. B. O'ROKKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FEIBER

Grande vente, sans réserve, de marchandises ... de fonds et de fantaisie ... souliers, &c, &c.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu ... à 10 heures, ... [illegible] ...

415 lots habillements ... [illegible] ...

Un grand assortiment de bottes et de souliers

Conditions à la vente.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches, bonneterie, habillements confectionnés, &c.

PAR LOUIS STERN & BRO.

M. STERN, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 28 août dans notre salle d'encan, No 36 de la rue Camp à 10 heures et demie, sans réserve—

350 lots de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, comprenant: Indiennes anglaises et américaines, coton blanc et coton écru à draps et à chemises, toutes largeurs, ... français tout laine, doeskins, ... tweeds, ... jeans du Kentucky, cotonnades ... corsets, mouchoirs, ... chemises de peau, parapluies, gants, etc. &c.

—Egalement—

100 douzaines bas blanc, écrus et croisés, pour dames,
100 " chaussons de messieurs,
50 " bas de demoiselles et d'enfants.

—Et—

600 lots d'habillements de messieurs, comprenant: vêtements, pardessus, pantalons, &c., castors tweed, ... vestes ... marché.

—Et—

150 douzaines coutellerie de poche et coutellerie de table, chapeaux, ... etc. 27 août

PAR O. VALETON.

Clous! Clous! Clous!

1275 barils de Clous de Toutes ...

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 31 août, à midi, ... il sera vendu ... No 3 ... 49,

1275 barils clous assortis du No 3 à 40.

Conditions à la vente. 27 août

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Marchandises sèches d'importation ...

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO. ... encanteur ... à 10 heures précises, à notre salle d'encan ... marchandises sèches ... [illegible] ...

Conditions à la vente. 27 août